



Décision 544 / 2024
AB

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*Point 26, effectuer toutes les démarches administratives pour autoriser les conventions de servitudes*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- Avec le SDV 17, une convention pour missions de conception et de réalisation d'un accès provisoire sur la zone d'activités aéronautiques de Jonzac-Neulles, pour un montant de 89 391,39 € HT.

Fait à Jonzac,
Le

14 NOV. 2024

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex